INITIALES DU MAIRE

INITIALES DU GREFFIER

No de résolution
ou annotation

PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE SHAWINIGAN

Le 25 août 2025

Procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil de la Ville de Shawinigan convoquée et tenue le lundi 25 août 2025, à 16 h, au lieu ordinaire de ses séances, le tout suivant les dispositions voulues par la loi.

Sont présents, les conseillers(ères), Josette Allard-Gignac, Guy Arseneault, Jacinthe Campagna, Nancy Déziel, Louis-Jean Garceau, Christian Hould et Jean-Yves Tremblay, formant quorum sous la présidence du maire Michel Angers. Est absente, la conseillère Lucie De Bons.

Sont également présents, Kim Dumais, directrice générale et Me Steve St-Arnaud, greffier adjoint.

Moment de recueillement.

Déclaration d'ouverture par le maire.

Imprimerie Gignac Offset - Shawinigan

R 429-25-08-25

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par : le conseiller Jean-Yves Tremblay
Appuyé par : le conseiller Guy Arseneault

Et résolu

Que le Conseil adopte l'ordre du jour tel que présenté.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

PRÉSENTATION DU PROGRAMME QUINQUENNAL D'IMMOBILISATIONS 2026-2027-2028-2029-2030

Monsieur le maire présente le détail du programme quinquennal d'immobilisations pour les années 2026-2027-2028-2029-2030.

R 430-25-08-25

ADOPTION DU PROGRAMME QUINQUENNAL D'IMMOBILISATIONS 2026-2027-2028-2029-2030

CONSIDÉRANT QUE, conformément à l'article 474.2 de la *Loi sur les cités et villes* (RLRQ, c. C-19), le greffier adjoint a fait paraître, le 15 août 2025 un avis annonçant que le programme quinquennal d'immobilisations de la Ville pour les années 2026-2027-2028-2029-2030 serait adopté lors d'une séance à être tenue le 25 août 2025;

CONSIDÉRANT QUE le projet de programme quinquennal d'immobilisations a été rendu disponible pour les membres du conseil dès la parution de cet avis public;

PAR CES MOTIFS,

Il est proposé par : le conseiller Christian Hould
Appuyé par : la conseillère Jacinthe Campagna

Et résolu

Que le Conseil adopte le programme quinquennal d'immobilisations de la Ville pour les années 2026-2027-2028-2029-2030 pour une somme de 44,95 M$ en 2026, de 62,37 M$ en 2027, de 86,51 M$ en 2028, de 71,87 M$ en 2029 et de 71,28 M$ en 2030.

Que le Conseil décrète, conformément à l'article 474.3 de la *Loi sur les cités et villes* (RLRQ, c. C-19), qu'un document explicatif du programme quinquennal d'immobilisations 2026-2027-2028-2029-2030 soit publié dans le journal « Hebdo du Saint-Maurice ».

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

PÉRIODE DE QUESTIONS

Au terme de la séance, les personnes présentes ont eu l'opportunité d'adresser des questions orales aux membres du conseil.

LEVÉE DE LA SÉANCE

L'ordre du jour étant épuisé, le maire déclare la séance levée à 16 h 10.

Les résolutions consignées dans ce procès-verbal sont considérées signées comme si elles l'avaient été une à une conformément à l'article 53 de la Loi sur les cités et villes (RLRQ, c. C-19).

Michel Angers
Maire

Me Steve St-Arnaud
Greffier adjoint

Imprimerie Gignac Offset - Shawinigan